



# MIRABEL-LNE

Mouvement InteR Associatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine

## Lorraine Nature Environnement

(Fédération Lorraine d'associations de Protection de la Nature et de l'Environnement)

[agrée dans le cadre régional au titre de l'article L252-1 du Code de l'Environnement]



## Pour une gestion durable des forêts lorraines et de la forêt française

Note remise par la fédération MIRABEL-LNE au Directeur Territorial ONF lors de la réunion de concertation  
- Juillet 2011 -

### D'un point de vue global :

MIRABEL-LNE a rejoint les associations, syndicats et partis politiques dans le mouvement régional « SOS Forêts », dès sa création, parce que **ce mouvement donnait un sens et des moyens d'action à la réflexion que notre fédération régionale posait depuis plusieurs années sur la dégradation générale des milieux et de la biodiversité en forêt.**

Ce mouvement a une ambition nationale car la situation se dégrade sur tout le territoire français sans que raison nous soit donnée à ce jour d'espérer une amélioration de la réflexion, des décisions et des pratiques pour une gestion véritablement durable. **Le discours de la puissance publique sur la forêt est selon les moments, inacceptable, en contradiction avec les faits et constitué de petites concessions avant de grands retours en arrière.**

**Nous sommes pour le dialogue et le travail en commun.** Nous l'avons prouvé en participant notamment à PEFC-Lorraine depuis sa création, et ce malgré les difficultés à voir avancer les projets qui nous tenaient à cœur : protection des forêts âgées encore existantes en Lorraine, reconnaissance de leur qualité patrimoniale et de leur rôle dans la protection d'espèces -pour certaines emblématiques- qui participent à la biodiversité forestière : insectes saproxyliques, Grand Tétras, champignons, mousses et lichens...

**Nous sommes également vigilants sur le terrain** et nous constatons chaque jour des décisions et des interventions contraires à la protection des milieux, en particulier à l'occasion des travaux lourds : exploitation et débardage du bois, création de routes, de pistes, et de fossés de drainage. Le développement récent des exploitations hors période hivernale et à une fréquence jusqu'ici inconnue nous inquiète aussi car il ne laisse aux milieux et espèces aucun répit ni repos.

**Nous sommes adhérents de France Nature Environnement** et à ce titre nous avons participé aux discussions internes sur la déclinaison opérationnelle du Protocole « Produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité ». **Nous nous sommes opposés, comme beaucoup d'autres associations et fédérations adhérentes, à ce protocole** jugé trop vague en matière de protection environnementale (propositions générales sans modalités précises et délais de mise en œuvre) et dont la rédaction était globalement orientée sur l'augmentation de la récolte de bois, y compris dans des territoires biologiquement riches et jusque là épargnés. **Son slogan aussi - « Produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité »- était trop sujet à questionnement et détournement.** Les faits nous ont donné raison et il n'est pas un moment où, à la fois nos adhérents, mais aussi les forestiers, ne nous reprochent d'avoir créé l'ambiguïté et nous demandent des comptes.

En adhérant au mouvement « SOS Forêts », **nous avons participé à l'élaboration des 16 mesures que nous souhaitons voir guider le nouveau contrat de projets Etat-ONF.**

**Nous insistons particulièrement sur les points suivants :**

#### *Concernant la gestion forestière :*

La mise en œuvre efficiente du Code Forestier doit être garantie et menée en toute transparence avec les **instances de concertation** existantes et les **acteurs locaux.**

**Les projets de plans de gestion forestiers**, parce qu'ils sont susceptibles de modifier profondément le milieu forestier, doivent faire l'objet d'un **porté à connaissance annuel étendu à toutes les associations** intéressées par la forêt, permettant une **concertation formelle.** Il en est de même pour les projets de **travaux d'aménagement** touchant **la voirie** et **l'hydraulique.** Comme à l'extérieur des forêts, ces travaux doivent être **soumis à étude d'incidence ou d'impact**, suivant leur importance.

Fédération régionale MIRABEL-Lorraine Nature Environnement

permanence fédérale – 01 rue des Récollets – 57000 Metz - tel : 09.81.98.30.12

siège social -9 Allée des Vosges- 55 000 BAR LE DUC - tel : 09.50.30.95.60 - Fax : 03.29.76.83.68

relais régional du réseau de France Nature Environnement

Le suivi périodique de l'**application des plans de gestion forestiers** doit être **rendu public** et tout changement doit faire l'objet d'un mémoire explicatif, justifiant le parti pris.

**Les cadres et les personnels de terrain doivent être mobilisés, formés et en responsabilité** d'une gestion multifonctionnelle et patrimoniale de la forêt.

#### Concernant la ressource Bois :

Parce que le développement des projets d'utilisation de la biomasse forestière se déroule de manière anarchique et sans aucune concertation, nous demandons que :

- Un bilan de l'état actuel de la forêt lorraine soit dressé (10 ans après la tempête de 1999 et ses importants dégâts)
- La pratique d'affouage, traditionnelle en Lorraine et durable, soit confortée et non menacée dans le cadre du développement du bois énergie
- **Tout projet industriel**, en particulier bois-énergie, soit **disqualifié s'il est sans rapport avec la ressource forestière locale** et n'assure pas un **bilan écologique et énergétique optimal**, et un approvisionnement préférentiel de proximité, en produits connexes de scieries.
- **Une instance de concertation régionale** soit mise en place avec les acteurs de la filière et les associations concernées pour mettre en relation l'offre de biomasse disponible, tant en quantité qu'en qualité, avec les projets de moyenne et grande importance.

#### Concernant la filière Bois :

La forêt lorraine et française est en capacité de produire des gros bois de qualité à haute valeur ajoutée. Or, la transformation de ces bois et leur commercialisation n'est pas en adéquation avec la demande artisanale et industrielle.

Nous demandons que des moyens importants en recherche et développement soient consacrés à l'adaptation de l'outil industriel et à la mise en œuvre la plus proche des bois de qualité que nous produisons. C'est de cette façon que la filière bois contribuera à l'emploi et à la structuration des territoires forestiers et ruraux mais aussi à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

## Plus précisément en Lorraine, quelques exemples :

- L'application des nouvelles DRA/SRA se traduit par une diminution des âges et diamètres d'exploitabilité (exemple du sapin, réduit à 50 cm contre 60 cm prévus par les Orientations régionales forestières)
- Nous avons plusieurs fois été interpellés par des usagers de la forêt à qui on avait signifié que l'usager était toléré sur les chemins et dans les lieux aménagés pour l'accueil du public mais indésirable au cœur même de la forêt. Cette attitude ne correspond pas à la vision que nous avons d'une forêt publique qui doit être milieu « naturel » et pédagogique accessible à tous.
- Nous avons eu connaissance du courrier adressé à M. Le Directeur Régional de l'ONF par le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), dénonçant -suite à l'intervention de M. Gamblin- la remise en cause, sans concertation avec les acteurs locaux et en toute opacité, du projet d'aménagement de la forêt de Hanau III, pourtant initialement à même de répondre aux objectifs du Parc et de la politique Natura 2000. Il est à souligner à ce propos que, d'après le Président du PNRVN, l'application des mesures contestées serait déjà à l'œuvre sur le terrain, alors même que l'aménagement n'est pas officiellement approuvé.
- Dans le cadre du Projet 4 de PEFC-Lorraine, une liste précise des forêts lorraines dont l'aménagement est échoué depuis plus de 5 ans (non-conformité PEFC) a été demandée. L'ONF a opposé un refus, peu recevable dans le cadre de la concertation et de la transparence que nous demandons. Il semblerait que la rétention d'aménagement soit liée à une volonté d'augmenter les récoltes, y compris dans les espaces protégés (Natura 2000)
- Dans le cadre de notre travail pour augmenter en nombre, surface et qualité les forêts en non gestion volontaire, nous constatons certes une évolution positive récente, mais aussi des freins qui dénotent un manque de connaissance et/ ou une volonté d'exploiter les réserves ( cas par exemple de la RBD du Grossmann, où l'ONF veut exploiter 30 hectares de vieilles pessières très instables)..

- Nous avons eu connaissance du courrier adressé à M. Le Directeur Régional de l'ONF par le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), dénonçant -suite à l'intervention de M. Gamblin- la remise en cause, sans concertation avec les acteurs locaux et en toute opacité, du projet d'aménagement de la forêt de Hanau III, pourtant initialement à même de répondre aux objectifs du Parc et de la politique Natura 2000. Il est à souligner à ce propos que, d'après le Président du PNRVN, l'application des mesures contestées serait déjà à l'œuvre sur le terrain, alors même que l'aménagement n'est pas officiellement approuvé.
- La CCRRB (Comité Consultatif Régional des Réserves Biologiques) va se réunir le 30 juin prochain : nous venons de prendre connaissance, 3 jours avant, des documents préparatoires, ce qui rend impossible toute concertation associative interne et externe.
- Nous avons constaté que les notes de cadrage ONF les plus récentes concernant la gestion des forêts à Grand tétras sur le Massif Vosgien développaient une définition totalement erronée de l'habitat favorable, en contradiction avec des faits scientifiquement établis et prenant le contre-pied des préconisations antérieures (importance des peuplements âgés)
- Nous avons appris qu'une unité de cogénération à partir de biomasse forestière et de déchets de scierie était en projet dans le secteur de Verdun : quelle information avez-vous à ce sujet ? Alors même que Meuse Nature Environnement a rencontré récemment les plus hautes instances à l'occasion du projet de Forêt patrimoniale de Verdun, ce point illustre l'ignorance dans laquelle nous sommes tenus alors que nous avons à connaître en amont et un avis à donner sur ces projets dont l'importance est susceptible d'impacter non seulement la forêt mais aussi les ressources locales en biomasse et donc les autres projets Bois Energie locaux.